L’accessibilité au vote : revendications de personnes en situation de handicap

Rose Eboko

Analyse Esenca 2025

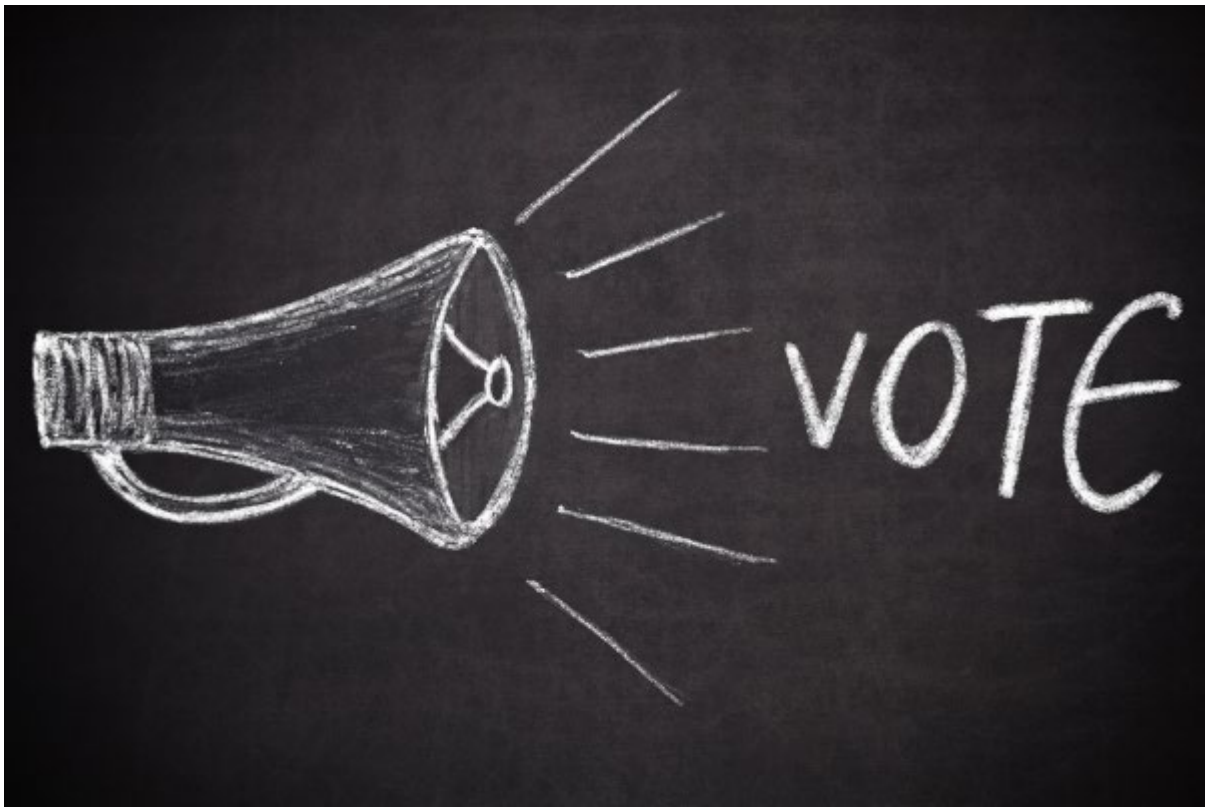

Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles
Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center :** 02 515 19 19
Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM :** Bruxelles • **IBAN :** BE81 8778 0287 0124
Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be

Avec le soutien de :

Introduction

Chez Esenca les questions de démocratie et de citoyenneté sont régulièrement au cœur des préoccupations, car pour nous ce sont des thèmes de société qui construit une société inclusive, au cœur de laquelle chaque citoyenne et citoyen est acteur de sa vie.

Après les élections à tous les niveaux de pouvoir en 2024, l'entité territoriale Esenca Liège[1] a procédé à une série d'animations afin d'outiller les futurs électeurs en situation de handicap, et de les familiariser à la complexité du processus démocratique belge.

À l'issue de ce travail, il en ressort des revendications que nous mettons en lumière dans cette analyse. C'est l'occasion de réfléchir et et travailler au fonctionnement de la démocratie afin de permettre à l'ensemble de la population d'exercer son droit et devoir de vote. Cela implique notamment l'accessibilité de l'information sous toutes ses formes, l'accessibilité physique des bureaux de vote ou encore l'accessibilité des programmes politiques. Ces enjeux sont ambitieux et demandent du temps, de la concertation et des moyens. Raison pour laquelle il nous semble important d'explorer ce sujet au plus tôt avant les prochaines échéances électorales.

Esenca Liège a donc organisé différentes rencontres spécifiquement pour les personnes en situation de handicap mental. Ces dernières avaient pour but de les amener à comprendre comment s'articule le processus électoral dans notre pays, d'une part, mais elles ont également permis aux animatrices de tenir compte des réalités de terrain particulières de ce public cible ainsi que les défis qui n'ont pas pu être relevés pour garantir l'accès au vote. Une série de recommandations émergent tant de ces groupes que des constats portés par différentes associations, dont Esenca. Nous croisons ce que les personnes en situation de handicap ont partagé avec différentes sources associatives et médiatiques, consolidant ainsi une vision précise des manquements selon eux et enjeux à relever pour les prochaines mandatures.

Qu'entend-on par accessibilité de l'information en matière d'élections ?

Pour répondre à cette question, nous reprendrons la définition donnée par l'ASBL Passe Muraille :

Il s'agit donc :

- « Du respect de la législation en matière d'accessibilité à l'information
- D'accessibilité numérique au sens de la directive européenne 2016/2102
- De la traduction en langue des signes francophones de Belgique (LSFB) des diffusions audiovisuelles et des outils relatifs aux élections
- De l'audiodescription des images et vidéos publiées ou relayées[2] ».

[1] Pour retrouver toutes les actions de l'Entité territoriale d'Esenca Liège : https://www.esenca.be/entites-territoriales-esenca/esenca-liege/

[2] Extrait de la campagne de Passe Muraille 2024 :L'accès aux information électorales pour les personnes en situation de handicap, page 7 consulté le 19 septembre 2025

Le Conseil National Supérieur Personne Handicapée (CNSPH) souligne ces propos auxquels nous adhérons totalement « Il s'agit de rendre effectif **le droit fondamental des personnes en situation de handicap (PSH) à participer à la vie politique, c'est-à-dire le droit de voter et d'être élu**. Dans les faits, les personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique sont encore très éloignées du vote et les obstacles qu'elles rencontrent dépassent les questions de mobilité et d'accessibilité des sites électoraux. Elles manquent notamment de support, d'informations accessibles, d'un entourage formé et informé, ou encore elles sont considérées incapables de voter, notamment par les juges de paix qui, dans le cadre de l'ordonnance de mise sous administration, peuvent les priver de leur droit de vote. Si le vote pour tous assure la légitimité des organes publics, il **contribue aussi à la mise en place d'une société inclusive**. »[3]

Il est donc question, par des moments d'animation adaptés, d'encourager l'exercice du droit de vote et la compréhension des grandes tendances politiques, sans jamais prendre parti.

Pour plonger dans le vif du sujet, nous allons notamment illustrer la réalité en prenant des retours issus de participantes et participants en situation de handicap mental du Relais à Malmedy[4], Cejiel[5] et Envol[6] à Liège qui ont eu une sensibilisation au vote et qui sont allés voter le 6 juin 2024 lors des élections législatives fédérales. Sur 63 personnes ciblées, 56 ont réellement pu voter, et 7 ne l'ont pas fait pour diverses raisons, dont l'illettrisme, la maladie, le stress ou encore la peur de ne pas y arriver…

Nous choisissons volontairement de ne pas mettre l'accent ici sur l'accessibilité physique ou encore l'abstentionnisme, thèmes qui ont déjà fait l'objet de plusieurs analyses[7].

Accès à l'information ; de réelles difficultés

Après les simulations au vote organisées pour les personnes en situation de handicap mental, et suite au fait que plusieurs d'entre elles sont allées voter, il en ressort globalement que :

- Certaines personnes en situation de handicap interrogées rencontrent des difficultés pour accéder aux idées des partis : débat et à la télévision trop rapide, sur internet trop complexe ou trop long…
- Elles rencontrent des difficultés pour comprendre et rester concentrées et pour finir se fient à la tête des personnes (candidats), à ce qu'on dit d'eux, à celui qu'on voit le plus, ou qu'on connait, car déjà vu, on choisit le jour J au hasard.

[3] Extrait de Voter est un droit, Dossier : Droit de vote et participation aux élections - Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, consulté le 18 novembre 2025
[4] Centre de jour Le relais : https://www.malmedy.be/vivre-a-malmedy/sante/copy_of_handicaps/centre-de-jour
[5] Le centre de jour d'intégration et d'épanouissement liégeois (CEJIEL) : https://cejiel.be/
[6] Service d'accompagnement l'envol – sac : https://www.aliss.be/institution/SERVICE-D-ACCOMPAGNEMENT-L-ENVOL-SAC-3981
[7] Pour en savoir plus, lire nos différentes analyses Élections 2024 : et les communes dans tout ça ?; Les grands défis à échelle communale - Esenca ; Le vote par correspondance contre l'abstentionnisme ? - Esenca ; Accessibilité ; un cadre légal qui vieillit mal - Esenca ; Démocratie inclusive en Belgique : le cas du vote - Esenca

À propos de cet accès à l'information, sur la base d'éléments factuels émanant du public cible, les animatrices et animateurs Esenca relèvent qu'il n'y a pas de publicité des partis politiques, pas d'affiches résumées dans les boîtes aux lettres, ou elles arrivent trop tard.

Cela génère donc de nombreuses questions dont notamment; plusieurs personnes en situation de handicap mental se demandent sur quel canal elles doivent s'informer, faut-il le faire par le biais de la télévision, sur les réseaux sociaux, ou sur internet ? Pour finir, elles se demandent concrètement où trouver les informations pour ceux et celles qui désirent pleinement être actrices et acteurs de leur citoyenneté ?

Tout cela engendre en elles une perte de confiance, car elles craignent qu'on leur mente.

Nous épinglons ici quelques réflexions et témoignages lors des animations menées à Liège :

- J'entends les infos à la télé, du coup je sais pour qui et quel parti je vote
- Je vais voter pour ne pas recevoir une amende
- Je me demande pourquoi on est obligé d'aller voter
- Difficile de croire dans les politiciens
- Difficile de croire qu'ils ont des réalités de terrain et un réel intérêt pour la population.
- La politique est vue comme un débat épuisant, car ce sont des « petites guerres », ce qui est angoissant pour des personnes qui ont une méconnaissance absolue de tout ce qui tourne autour de la politique, aucune aptitude ou prérequis. Les débats sont vus comme des débats pour des gens qui connaissent déjà la politique.

Le CAWaB, dont Esenca fait activement partie, a réalisé une analyse sur l'accessibilité de la campagne électorale de juin 2024[8]. Il en ressort notamment qu'« Il est essentiel que ces élections soient accessibles à toutes et tous, tant matériellement le jour du scrutin que précédemment via une campagne électorale inclusive permettant à chacun et chacune de s'informer afin de voter en pleine connaissance de cause. En Belgique, 15 % de la population sont en situation de handicap, toutes déficiences confondues, et faute de chiffres détaillés et d'uniformisation des conditions de reconnaissance de ce statut, cette estimation est probablement dans une fourchette basse et n'inclut pas toutes les personnes rencontrant des difficultés d'accès aux informations en raison de leur âge, degré d'alphabétisation, d'aisance avec le numérique, maîtrise de la langue […] »[9].

Pourtant, l'analyse du CAWaB pointe spécifiquement que « Les résultats des audits et coups de sonde sont assez univoques, aucun document analysé n'est conforme, même ceux émanant du SPF intérieur et donc tenus légalement de l'être. Si des progrès sont perceptibles, principalement dans la couverture médiatique de la campagne par la RTBF, ils sont insuffisants et davantage le reflet d'initiatives individuelles que d'une réelle prise de

[8] Analyse de l'accessibilité de la campagne électorale. CAWaB. 2024. https://cawab.be/IMG/pdf/analyse_de_l_accessibilite_de_la_campagne_electorale_2024_cawab.pdf?932/e816335b1f7f640884c4cd5b4017725fafed3d454d7a6f5966f88663d590a7be

[9] Idem

conscience de la nécessité de rendre accessible l'ensemble des communications relatives aux élections. »

Le public dont nous parlons a réellement besoin d'accompagnement pour lire, écrire, pour choisir, pour être rassuré. Certaines personnes ne voient pas/ne comprennent pas en quoi le vote, de fait leur choix à un impact sur leur vie quotidienne. C'est un ressenti qui peut amener à ne pas exercer son droit de vote et dont plusieurs parties doivent s'emparer : les associations, via leur travail de sensibilisation et d'information, les partis politiques en matière de communication, les administrations en matière de clarté des informations, etc.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel[10] (CSA) lui-même a plaidé suite aux élections de 2024 et leur couverture médiatique en faveur d'« une réflexion collective afin de renforcer les obligations réglementaires, notamment pour les périodes électorales. Objectif : garantir une information plus équitable et accessible avant les prochains scrutins, afin que la participation démocratique soit réellement inclusive. [11]»

(In)accessibilité numérique

Le vote électronique engendre également des angoisses, mais aussi une difficulté réelle d'exercer son droit (accessibilité du bureau de vote pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles, moins à l'aise avec les outils numériques, etc.). Cela s'explique par la fragilité numérique, bien présente dans la population. L'accessibilité numérique a déjà fait couler beaucoup d'encre ces deux dernières années, indépendamment du vote électronique. En effet, l'Ordonnance « Bruxelles Numérique »[12] a été contestée par Le CAWaB et 23 associations et syndicats, car elle ne garantissait pas assez d'alternatives au recours au numérique.

Qu'importe la région, les personnes qui n'ont pas accès au numérique sont lésées : « les citoyens qui ont des difficultés avec le numérique sont discriminés par rapport aux autres usagers dans leur accès aux services publics. Ils se voient retirer l'accès à des services vitaux permettant d'accéder aux droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels. Il faut souligner le fait que ce problème d'accès aux droits touche notamment les personnes qui sont vulnérabilisées par le numérique en raison d'un handicap. »[13]. Cette fragilité numérique ne garantit pas une utilisation fluide des guichets électroniques en cas de vote en Région wallonne, par manque de pratique et de connaissances du fonctionnement d'outils numériques.

---

[10] Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est l'autorité administrative indépendante en charge de la régulation du secteur des médias audiovisuels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

[11] La Libre Belgique. Nouveau rapport du CSA : 8 éditeurs sur 15 n'ont rendu aucun programme électoral accessible aux malvoyants en 2024. https://www.lalibre.be/culture/2025/09/19/nouveau-rapport-du-csa-8-editeurs-sur-15-nont-rendu-aucun-programme-electoral-accessible-en-2024-J26ORKIP7NBZROTIBZ3QIXN54M/

[12] Relire à ce sujet notre analyse « Numérique par défaut : Bruxelles sous le feu des projecteurs » https://www.esenca.be/analyse-2023-ordonnance-bruxelles/ et le communiqué de presse du CAWaB suite à la décision de la Cour Constitutionnelle La Cour Constitutionnelle consacre le droit au non-numérique Communiqué de Presse - 25.09.25 - CAWaB asbl

[13] Idem

Stress et appréhension ; une réalité face à un acte citoyen important

Les différents freins rencontrés face au vote évoqués dans cette analyse génèrent beaucoup d'angoisse, de stress dans le fait de devoir faire un choix, de pouvoir se tromper, car on n'a pas compris ou peur de mal faire, d'autant plus dans un contexte politique belge extrêmement complexe.

Certains parents refusent d'ailleurs que leurs jeunes majeurs aillent voter, d'autres ont recours à des certificats médicaux pour le jour des élections, et d'autres encore indiquent à leur enfant majeur pour qui elle ou il doit voter.

D'autres difficultés relèvent du stress, de l'appréhension ou encore du manque d'information, sur lesquelles il est impératif de lutter, en outillant toujours plus la population. Notons notamment :

- La peur ou pas envie de faire la file un dimanche.
- La difficulté de s'y retrouver dans les noms sur les bulletins.
- Choisir pour un niveau de pouvoir, cela peut déjà se révéler compliqué, mais pour trois niveaux de pouvoir c'est encore plus complexe.

Par ailleurs, certaines personnes ne savent pas s'ils ont le droit de voter ou pas (ne savent pas si le juge a « coché » la case). En effet, « Une série de Belges en situation de handicap intellectuel risquent de constater que le droit de vote leur a été retiré lorsqu'ils ont été placés sous tutelle, écrit Le Soir mercredi. En Belgique, avant ce récent changement législatif, il était déjà possible de retirer le droit de vote à une personne placée sous tutelle. C'est un pouvoir dont dispose le juge de paix. Pour aider le juge de paix, la loi prévoit une check-list sur laquelle il doit statuer. Mais la question du droit de vote ne figurait pas dans cette liste. Alors que certains juges de paix se prononçaient sur l'exercice des droits politiques et que d'autres non, le ministre de la Justice, Paul van Tigchelt (Open VLD) et la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden (CD&V) ont décidé, "*dans un souci de cohérence et d'égalité de traitement*', d'ajouter une quinzième case à la check-list. Le juge de paix doit désormais systématiquement évaluer si la personne placée sous tutelle est encore capable d'exercer ses droits politiques. Et c'est ce qui ne passe pas. Car les juges de paix auraient tendance à cocher toutes les cases, selon Unia, le centre pour l'égalité des chances. La ministre fédérale en charge des personnes handicapées, Karine Lalieux (PS) admet l'existence d'un problème, même s'il est trop tard pour '*réparer la faute*'. [14]»[15]

[14] Une récente modification de la loi électorale met en pétard les associations de défense des personnes handicapées. https://bx1.be/categories/news/elections-2024-des-belges-en-situation-de-handicap-intellectuel-prives-de-vote-apres-leur-placement-sous-tutelle/

[15] Pour en savoir plus : https://ph.belgium.be/fr/dossier-droit-de-vote-et-participation-aux-%C3%A9lections.html

Ce public cible trouve également qu'on ne voit pas assez les politiques en dehors des campagnes électorales.

- Je veux voter pour plus d'égalité entre hommes et femmes.
- C'était très chouette, j'ai même changé d'idée par rapport à la politique
- Je vais me renseigner sur les programmes des différents partis selon mes valeurs
- C'est parfois un peu décourageant de voir que les choses ne bougent pas, les promesses de campagne non tenues voire les 'affaires' de fraude et de détournement.

Comme souligné dans une de nos analyses en 2019, afin de favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap aux élections, les associations membres du CAWab ont rappelé l'indispensable travail à mener en matière d'accessibilité de tout le processus électoral[16].

Quelques suggestions sont faites par les personnes en situation de handicap lors des sensibilisations de 2024, il s'agit notamment de :

- Faire des programmes des partis en facile à lire et à comprendre ou en français facile.
- Avoir un résumé de chaque programme électoral en FALC.
- Trouver des alternatives pour les personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement.
- Avoir une synthèse vocale qui lit les bulletins dans l'isoloir pour aider les personnes malvoyantes
- Les pouvoirs locaux doivent clairement former et informer les présidents des bureaux en ce qui concerne l'accompagnement dans l'isoloir des personnes en situation de handicap.

Conclusion

Comme le dénonce l'ASBL Passe muraille dont la campagne 2024 portait sur l'accessibilité aux élections, « restreindre l'accès à l'information pour une partie de la population, constitue une forme d'exclusion de cette population, avec les risques que cela sous-entend […][17] »

Malgré un large plaidoyer associatif en matière d'accessibilité au processus démocratique électoral, Esenca constate avec regret que l'accessibilité des élections reste encore malgré tout un défi difficile à relever pleinement en Belgique. Pourtant, voter est un droit fondamental et un devoir citoyen qui doit pouvoir être exercé par l'ensemble de la population et donc l'impact quotidien sur leur vie est majeur.

Il est intéressant de croiser les retours du terrain, notamment via les animations réalisées par Esenca Liège avec les revendications de différentes associations; ces éléments pointent les

[16] Pour en savoir plus lire l'analyse 2019 Droit incontournable de vote - Esenca
[17] Extrait d'un article du magazine de Passe Muraille, 2024 : L'accès aux information électorales pour les personnes en situation de handicap, consulté le 19 septembre 2025

mêmes difficultés auxquelles s'atteler rapidement pour faire du droit de vote une réalité pour l'ensemble de la population lors des prochaines élections. C'est d'autant plus urgent que la montée de certains partis politiques, notamment d'extrême droite[18], fragilisent considérablement la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Le vote est, plus que jamais, un outil indispensable à notre démocratie.

Pour citer cette production

EBOKO, Rose (novembre 2025). « L'accessibilité au vote : revendications de personnes en situation de handicap », Analyse Éducation Permanente, Esenca.
URL : www.Esenca.be

[18] Pour aller plus loin sur cette question, Extrême droite et handicap : vers un recul des droits inévitable ? Analyse Esenca. https://www.esenca.be/analyse-2024-extreme-droite-handicap

Esenca

Esenca défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo 'Relais Signes' du site d'Esenca. Esenca prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

Esenca est un point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes 'handicap' afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes 'Access-i'
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE